



1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV),
- 1.2 les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées dans les Instructions de course type de la FFVoile
- 1.3 les règlements fédéraux,

2. AVIS AUX CONCURRENTS

Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information situé au Club House de l'APPA

3. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Toute modification aux instructions de course sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

4. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 4.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé sur le terre-plein de la Gravette
- 4.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé à terre, le signal d'avertissement ne pourra être fait une minute après l'affalé de l'Aperçu, ceci modifie Signaux de course.
- 4.3 Quand le pavillon Y est envoyé à terre, les équipements individuels de flottabilité doivent être portés à tout moment sur l'eau conformément à la RCV 40. Ceci modifie le préambule du chapitre 4.

5. PROGRAMME DES COURSES

- 5.1 Deux courses sont prévues au programme
- 5.2 Signaux d'avertissements

Samedi 23 février	1 course prévue, 1^{er} signal à 13h55
Dimanche 24 février	1 course prévue, 1^{er} signal à 9h25

- 5.3 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.
- 5.4 Aucun signal d'avertissement ne sera donné après 14h30 le dimanche

6. PAVILLONS DE CLASSE

Flamme numérique 1 pour les classes HN-Osiris D, R et L, et les multicoques
Flamme numérique 2 pour les classes HN-Osiris A, B et C
Un pavillon rose signifie un seul départ pour toutes les classes.

7. ZONES DE COURSE

Les courses se dérouleront en baie d'Antibes et de Juan les Pins

8. LES PARCOURS

Les parcours seront déterminés le plus tôt possible en fonction des conditions météo, à l'aide des marques de parcours dont les coordonnées sont données au § 9.1

Pavillon vert hissé : toutes les marques sont à laisser à tribord ...

Pavillon rouge hissé : toutes les marques sont à laisser à bâbord ...

... sauf instruction contraire.

- 8.1 Quelque soit le parcours, il est interdit de passer entre la Grande Grenille et la terre. Lorsque les bouées des 300m des plages sont mouillées, il est interdit de naviguer dans ces zones qui constituent des obstacles.
- 8.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer,
- 8.3 **Parcours Côtiers** :
- 8.4 Le parcours pourra être réduit à chaque marque.
- 8.5 **Pointage officiel à une marque**

Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel du tour précédent

(ceci modifie la RCV 32). Les modalités d'application sont fixées dans les Instructions de course Type : « **Annexe Pointage Officiel à une marque** ».

9. MARQUES

9.1 MARQUE A : Marque de départ et d'arrivée : bouée jaune avec pavillon tricolore située à 1/3 de mile environ dans l'Est de la Gravette.

MARQUE B : Bouée rouge mouillée à 1/3 de mile dans l'Est de la Grande Grenille.

MARQUE C : Bouée rouge mouillée dans la Baie de la Garoupe.

MARQUE D : Bouée rouge mouillée à 1 de mile dans l'Est du cap Gros

MARQUE E : Bouée rouge mouillée à 300 m environ dans l'Est du bastion Saint André

MARQUE F : Bouée rouge mouillée à 1.2 mile environ dans l'Est du bastion Saint André

MARQUE G : Bouée rouge mouillée à 0,2 mile dans l'Est de l'Entrée du Port Vauban.

MARQUE H : Bouée rouge mouillée à 300 m environ dans le NW de la Grande Grenille.

MARQUE I : Bouée rouge mouillée à 400 m environ dans l'Est de la Brague.

MARQUE J : Bouée rouge située dans le Sud du Port de Cros de Cagnes.

MARQUE K : Ensemble de la ferme marine située à 700m dans le sud de Port Gallice.

Ainsi que les marques de parcours de la SRA (voir descriptions en annexe 2)

9.2 Un bateau du comité de course signalant un changement d'un bord du parcours est une marque.

10. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les Grenilles, la Boutte et le Cap d'Antibes sont des obstacles

11. LE DEPART

11. La ligne de départ sera soit entre le mât arborant un pavillon orange sur le terre plein de la Gravette et le côté parcours de la marque de départ, soit entre le bateau comité de la SRA et le côté parcours de la marque de départ.

11.2 **Bateaux en attente** : Les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux.

11.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 15 minutes après son signal de départ sera classé DNS.

12. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

12.1 Il n'y a pas de changement de parcours

13. L'ARRIVEE

La ligne d'arrivée sera entre le mât arborant un pavillon orange situé sur le terre plein de la Gravette et le côté parcours de la marque d'arrivée.

14. SYSTEME DE PENALITE

14.1 Pour la classe M2K, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.

14.2 Quand les règles du chapitre 2 des RCV ne s'appliquent plus et sont remplacées par la partie B section II du RIPAM, la RCV 44.1 ne s'applique pas.

14.3 La pénalité de remplacement pour une infraction aux RCV (à l'exception des RCV du chapitre 2 et des RCV 28 et 31) pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité pouvant aller de 10% du nombre des inscrits à la disqualification.

15. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

15.1 L'heure limite est fixée à 17h pour toutes les classes pour les 2 jours.

16. RECLAMATIONS ET DEMANDES DE REPARATION

16.1 Les formulaires de réclamation sont disponibles au secrétariat du jury. Les réclamations, les demandes de réparation ou de réouverture doivent y être déposées dans le temps limite.

16.2 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour

16.3 Des avis seront affichés le plus tôt possible suivant le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury au club house de l'APPA. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.

16.4 Les avis de réclamations du comité de course ou du jury seront affichés pour informer les bateaux selon la RCV 61.1(b).

16.5 Les infractions aux instructions suivantes ne pourront faire l'objet d'une réclamation par un bateau (ceci modifie la RCV 60.1(a)) :

- Départ : Bateaux en attente,
- Règles de sécurité (sauf la règle d'utilisation du bout dehors)

- Publicité
 - Bateaux accompagnateurs
 - Evacuation des détritrus
 - Limitation de sorties de l'eau
 - Equipement de plongée et housses sous-marine de protection
- 16.7 Le dernier jour de la régata, une demande de réparation ou de réouverture d'instruction doit être déposée :
- a. dans le temps limite de réclamation si la partie demandant la réparation ou la réouverture d'instruction a été informée de la décision la veille,
 - b. pas plus de 30 minutes après que la partie demandant la réouverture a été informée de la décision ce même jour ou pour une demande de réparation pas plus tard que 30 minutes après que la décision a été affichée.
- Ceci modifie les RCV 66 et 62.2.

17. CLASSEMENT

- 17.1 Une seule course validera l'épreuve
- 17.2 **Courses retirées** : Il n'y aura pas de course retirée.
- 17.3 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur distance pour les HN Osiris sans application du cvl et en temps sur temps pour la classe M2K.

18. REGLES DE SECURITE

- 18.1 Il n'y aura pas d'émargement
- 18.2 Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.
- 18.3 Le canal VHF utilisé en course est le **8**
- 18.4 **Utilisation du Bout dehors** :
La sortie du bout dehors est autorisée uniquement pour établir et porter le spinnaker.
- 18.5 Les concurrents naviguant en solitaire sont acceptés à la condition de porter un gilet de sauvetage homologué durant toute la durée de la régata.

19. REMPLACEMENT DE CONCURRENT OU D'EQUIPEMENT

- 19.1 Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course ou du jury.
- 19.2 Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

20. PUBLICITE

Les bateaux doivent porter la publicité fournie par l'autorité organisatrice

21. BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels porteront le pavillon de l'APPA ou de la SRA.

22. BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

- 22.1 Les directeurs d'équipe, entraîneurs et autres accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.
- 22.2 La réglementation des conditions d'intervention des entraîneurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.

23. EVACUATION DES DETRITUS

Les bateaux ne doivent pas jeter de détritrus dans l'eau. Les détritrus doivent être gardés à bord jusqu'au débarquement de l'équipage.

24. EQUIPEMENTS DE PLONGEE ET HOUSSES SOUS MARINE DE PROTECTION

Leur utilisation sera liée à la réglementation locale (zone portuaire, etc.).

25. LIMITATIONS DE SORTIE DE L'EAU

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

26. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

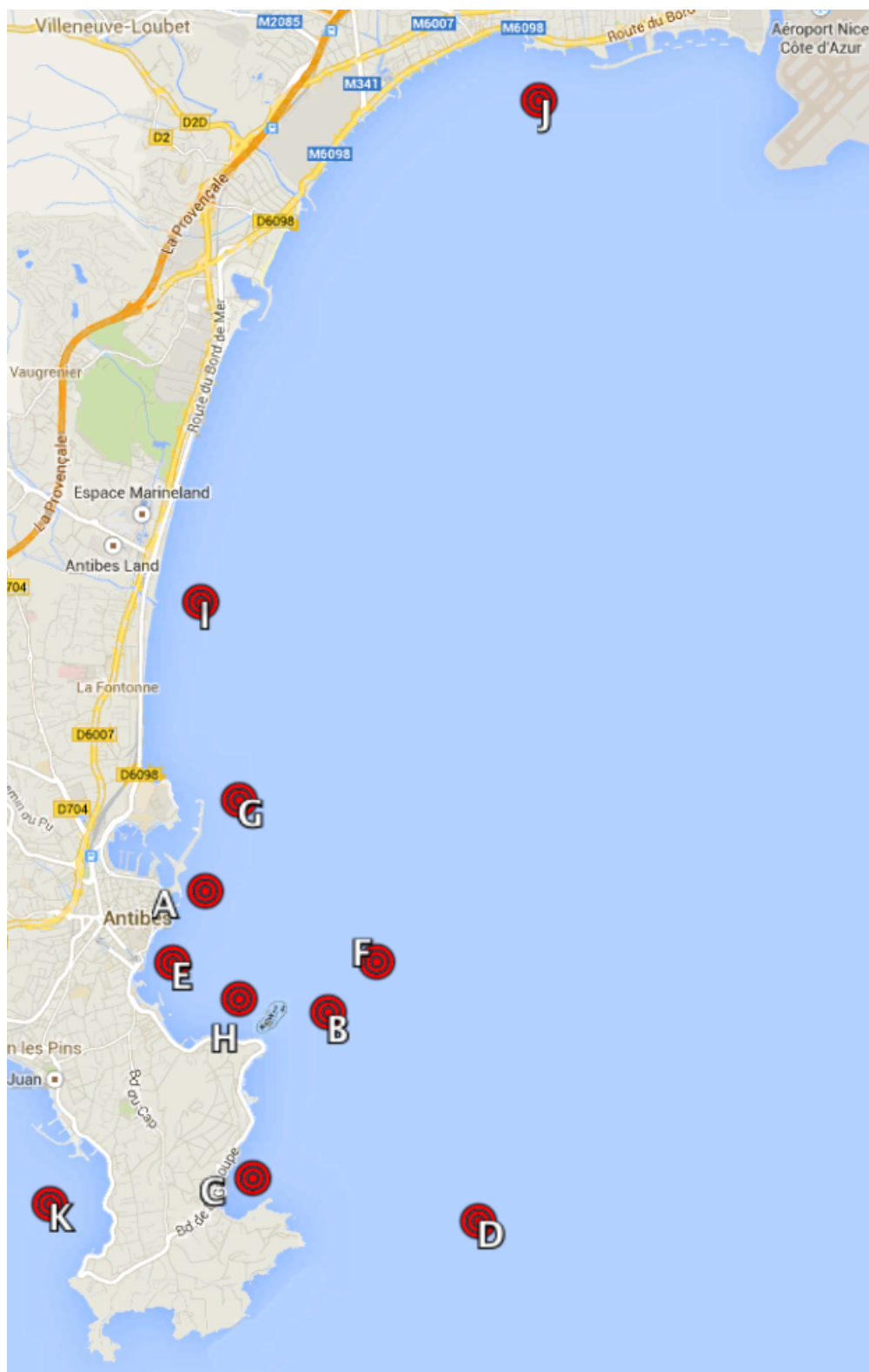
27. PRIX

La remise des prix, suivie d'un apéritif se dérouleront dimanche à 18h30 au club house de l'APPA . Un vin chaud sera offert aux concurrents Samedi à 17h30, à ce même club house .

28. DECISION DE PARTICIPER

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

ANNEXE 1 : Parcours APPA



Marque A	: 43° 35.015 'N	7° 08.020 'E
Marque B	: 43° 34.327 'N	7° 08.869 'E
Marque C	: 43° 33.465 'N	7° 08.336 'E
Marque D	: 43° 33.240 'N	7° 09.935 'E
Marque E	: 43° 34.586 'N	7° 07.764 'E
Marque F	: 43° 34.591 'N	7° 09.213 'E
Marque G	: 43° 35.432 'N	7° 08.237 'E
Marque H	: 43° 34.397 'N	7° 08.237 'E
Marque I	: 43° 36.464 'N	7° 07.963 'E
Marque J	: 43° 39.075 'N	7° 10.367 'E
Marque K	: 43° 33.329 'N	7° 06.894 'E

ANNEXE 2 : Parcours SRA

Disponible à l'adresse suivante :

http://www.sr-antibes.fr/_documents_sra/documents/regates/ParcoursSRA2018-2-3.pdf



Marque	Description	Type de marque	Position GPS
B	Pointe Bacon	Bouée verte	43°34.423 N – 7°08.903 E
F	Cap Ferrat	Bouée houlographe jaune	43°40.904 N – 7°19.181 E
G	La Garoupe	Bouée verte	43°33.519 N – 7°08.464 E
H	St Honorat, Pointe Barbier	Bouée jaune	43°30.491 N – 7°02.035 E
J	Ferme marine de Juan les pins	Ferme marine dans sa totalité	43°33.321 N – 7°06.836 E
M	Marina Baie des Anges	Bouée verte	43°38.025 N – 7°08.532 E
P	Bouée du Port	Bouée verte	43°35.441 N – 7°08.266 E
R	Raventurier	Bouée verte	43°33.260 N – 7°9.964 E
S	Siesta	Bouée verte	43°36.450 N – 7°08.000 E
SLV	Saint Laurent du var	Bouée verte	43°39.111 N – 7°11.087 E
V	Le Vengeur	Ferme de Ste Marguerite	43°31.401 N – 7°03.477 E
Départ	Bateau avec pavillon orange	Bateau	Baie de la Salis
Arrivée	Marque d'arrivée	Bouée jaune	Baie de la Salis
BF		Bateau comité	Baie de la Salis
	Marque de dégagement	Bouée noire	Baie de la Salis

Porte d'arrivée : Ligne constituée par la marque d'arrivée et le bateau comité à franchir à chaque tour

N°	Sens	Description	Distance
1	Tribord	Départ - S - G - porte d'arrivée - Faire 3 tours	5.8 milles le tour
1b	Bâbord	Départ - G - S - porte d'arrivée - Faire 3 tours	5.8 milles le tour
2	Tribord	Départ - P - G - porte d'arrivée. Faire 3 tours	3.3 milles le tour
2b	Bâbord	Départ - G - P - porte d'arrivée. Faire 3 tours	3.3 milles le tour
3	Tribord	Départ - SLV - G - Arrivée	11.7 milles
3b	Bâbord	Départ - G - SLV - Arrivée	11.7 milles
4	Bâbord	Départ - SLV - Porte d'arrivée. Faire 2 tours	9.6 milles le tour
5	Tribord	Départ - S - R - Porte d'arrivée - S - Arrivée	11.3 milles
5b	Bâbord	Départ - R - S - Porte Arrivée - S - Arrivée	11.3 milles
6	Bâbord	Départ - V - Porte d'arrivée - S - Arrivée	15.8 milles
7	Tribord	Départ - P - R - G - Porte d'arrivée. Faire 3 tours	6 milles le tour
7b	Bâbord	Départ - G - R - P - Porte d'arrivée. Faire 3 tours	6 milles le tour
8	Tribord	Départ - P - J - Porte d'arrivée - S - Arrivée	13.7 milles
9	Bâbord	Départ - J - Porte d'arrivée - S - Arrivée	12.8 milles
10	Bâbord	Départ - M - Porte d'arrivée. Faire 3 tours	7 milles le tour
11	Tribord	Départ - F - arrivée	20 .6 milles
12	Tribord	Départ - SLV - V - Arrivée	21.8 milles
13	Tribord	Départ - P - Arrivée sur marque H (moins à tribord)	9.6 milles
14	Tribord	Départ - S - Arrivée sur marque H (moins à tribord)	10.6 milles